

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 MAI 2019**

**Membres en exercice** : 23

**Membres présents** : 12

**Membres représentés** : 2

**Membres absents** : 9

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai 2019 à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Jean CAMO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Chantal CAUVY-GAUBY, Brice ANNARELLI, Yannick COSTA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yves ESCAPE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Jean TELASCO (procuration à Guy PALOFFIS), Catherine MIFFRE (procuration à Jean-Paul BILLES),

**Absents excusés** : Henri BERTRAND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Elisabeth BARDAJIGITARD, Jacques BASSET, Anne ROIG-FAUVEAU, Jean-Marie ROGER, Carine CAROLA, Julie SANZ-GUERRERO, Jean-Pascal GARDELLE.

**Secrétaire de séance** : Blaise FONS

**Date de la convocation** : 07/05/2019

**Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Blaise FONS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2019 est adopté à l'unanimité.**

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

**01/ Conventions de co maîtrise d'ouvrage PMM CU/Commune projets Ecoparc Catalan :**

Maison des Energies Renouvelables – Centre d'interprétation des celleres du Roussillon –  
Réalisation d'un réseau d'irrigation sur les communes de Pézilla-La-Rivière et Calce

**02/ Convention Conseil Départemental 66 / Commune : « Plan-Objet 66 » :**

Textiles liturgiques – Eglise paroissiale des Saintes-Hosties

**03/ Dénomination de rues - Lotissement « Les Serres »**

**04/ Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Perpignan/Villefranche de Conflent**

**05/ Vente de la parcelle B 490 – « Las Gorgues Baixes »**

**06/ Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de la cathédrale**

Notre-Dame de PARIS

**07/ Dem de subvention – Collège Le Riberal : participation championnat de France scolaire**

**08/ DIA (pour information)**

**09/ Questions diverses**

*M. Le Maire demande l'autorisation de rattacher le point cité ci-dessous à l'ordre du jour de la présente séance :*

*« Travaux de restauration Vierge des Douleur set Christ gisant - Eglise– Conseil Départemental des P-O - Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine »*

*Le conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.*

## **RESTAURATION DES DEUX STATUES** **LA VIERGE DES DOULEURS ET LE CHRIST GISANT**

M. le Maire informe que le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Conseil Départemental 66 (CCRP) a transmis son compte rendu d'examen-diagnostic des 2 statues représentant la Vierge des Douleurs et le Christ Gisant. Le CCRP préconise une restauration des 2 statues et propose d'intervenir, via une convention, en vue d'effectuer les travaux nécessaires.

Le coût total des travaux de restauration s'élève à 8540 €, soit 3050 € pour la statue de la Vierge et 5490 € pour la statue du Christ.

Il souligne que la participation financière de la Commune sera à hauteur de 30 % du montant total soit 2 562 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ **APPROUVE** la restauration des statues représentant la Vierge des Douleurs et le Christ Gisant;
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'intervention du CCRP du Conseil Départemental 66 en vue de la restauration de ces 2 statues ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **DOSSIER 01** **CONVENTIONS DE CO MAITRISE D'OUVRAGE PERPIGNAN** **MEDITERRANEE METROPOLE/ COMMUNE (ECOPARC CATAL.)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la réunion en date du 14 février 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé les conventions de co maîtrise d'ouvrage portant sur les projets de l'Ecoparc Catalan, à savoir, la réalisation d'un centre des Energies Renouvelables (ENr), d'un centre d'interprétation des celleres du Roussillon et d'un réseau d'irrigation sur les communes de Pézilla-la-Rivière et Calce, sur ce dernier dossier, l'ASA du Canal de Pézilla étant également signataire de la convention. Il expose qu'afin de sécuriser juridiquement chacune de ces conventions, Perpignan Méditerranée Métropole CU (PMM CU) a inséré un paragraphe stipulant que : *les parties s'engageront dans le financement des travaux si la faisabilité économique, technique et réglementaire est assurée et qu'il est démontré que les projets génèrent des retombées financières directes sur le territoire.* Il n'y a pas d'autres modifications dans la rédaction de ces conventions.

Le conseil municipal, **APPROUVE** les conventions de co maîtrise d'ouvrage concernant les projets de l'Ecoparc Catalan désignés ci-après à passer entre PMM CU et la Commune et **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tout acte utile en la matière :

- Réalisation d'un centre des Energies Renouvelables (ENr) – Centre 2.0
- Réalisation d'un centre d'interprétation des celleres du Roussillon
- Réalisation d'un réseau d'irrigation sur les communes de Pézilla-La-Rivière et Calce

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DOSSIER 02**  
**CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 / COMMUNE**  
**PLAN-OBJET 66**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 4 avril 2019 reçu de Mme la Présidente du Conseil Départemental des P-O concernant une proposition de convention à signer avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme dénommé Plan-Objet 66.

Il expose qu'en 2009, dans le cadre de ce plan, la commune a fait l'objet d'une opération de recensement et d'examen-diagnostic des œuvres conservées dans l'église paroissiale des Saintes-Hosties. En 2019, ce programme va se poursuivre par un complément d'inventaire des textiles liturgiques accompagné de constats d'état et de mesures de conservation. Ces interventions seront réalisées in situ par des restaurateurs spécialisés, mandatés par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) du Département. Le Plan-Objet 66 étant financé par le Département des Pyrénées-Orientales, avec une aide financière de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de la DRAC Occitanie, il convient de contractualiser cette action par une convention.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cette convention concernant l'intervention du CCRP sur les textiles de l'église paroissiale des Saintes-Hosties.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** ladite convention et **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DOSSIER 03**  
**DENOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT « LES SERRES »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies du nouveau lotissement « Les Serres », qui se trouve à l'Ouest de la rue des Agouilles.

**Non délibéré – Le Conseil Municipal décidera à la prochaine séance du conseil municipal.**

**DOSSIER 04**  
**MOTION POUR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE**  
**PERPIGNAN/VILLEFRANCHE DE CONFLENT**

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de l'AMF 66 concernant une motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire PERPIGNAN/VILLEFRANCHE DE CONFLENT.

Ce courrier rappelle que :

- la ligne SNCF PERPIGNAN/VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT est fermée au trafic ferroviaire depuis le 14 décembre 2017 à la suite du dramatique accident de MILLAS et de l'enquête judiciaire qui a été ouverte.

- Si l'enquête judiciaire exige de nombreux actes d'instruction, cette fermeture qui dure maintenant depuis plus de 12 mois porte fortement préjudice au territoire en ne répondant plus aux besoins de mobilité quotidienne des habitants.
- Au-delà des trajets quotidiens domicile-travail, la ligne ferroviaire constitue un axe touristique majeur dont l'arrêt obère fortement les capacités supplémentaires de développement.

Le Conseil Municipal, **Réaffirme** son attachement à la ligne Perpignan-Villefranche-de-Conflent et **demande** sa réouverture le plus rapidement possible.

### **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **DOSSIER 05** **CESSION PARCELLE SECT. B N° 490 – « Les Gorgues Baixes »**

M. le Maire rappelle la demande d'un administré, qui souhaiterait acquérir la parcelle cadastrée section B - 490 lieu-dit « *Las Gorgues Baixes* », d'une contenance de 30 a 30 ca pour les besoins de son exploitation viticole. Après avoir communiqué l'estimation reçue des services de France Domaines, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal, Vu le courrier du service France Domaines,

- ▶ **CONSIDERANT** que cette parcelle n'est pas exploitée par la Commune ;
- ▶ **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée section B – N° 490, lieu-dit « *Las Gorgues Baixes* », d'une contenance de 30 a 30 ca, au prix de 2 500 €
- ▶ **DESIGNE** Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS -66170- pour la passation de l'acte notarié et **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **DOSSIER 06** **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE** **CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un projet de délibération reçu de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités (AMF) concernant le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite à l'incendie qui a eu lieu le 15 avril dernier. L'AMF a lancé un appel aux dons et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant qu'il y a eu beaucoup de dons en faveur de la restauration de cette cathédrale, décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle ; la Commune participera cette année à hauteur de 2 562 € TTC sur la restauration du patrimoine local (église des Saintes-Hosties - statues de la Vierge et du Christ) comme vu en début de séance.

**DOSSIER 07**  
**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
**COLLEGE LE RIBERAL**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu du collège Le Riberal par lequel une subvention est sollicitée dans le cadre de la participation de cinq élèves de la commune aux championnats de France scolaire.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande qui créerait un précédent et obligerait par la suite le conseil municipal à devoir répondre favorablement à ce type de sollicitations.

**DOSSIER 08**

**DIA** (information au conseil municipal)

**QUESTIONS DIVERSES**

*Séance levée à 20 h 10.*

